

Bulletin d'inscription ou de Réinscription 2026-2027

☐ Pré-Maîtrise

☐ Maîtrise

☐ Jeune Ensemble

Coordonnées du chanteur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Date de Naissance :

Âge : ans

Scolarité (classe et école)/Profession :

Téléphone (chanteur majeur) :

Famille (à remplir pour les chanteurs mineurs)

Responsable légal 1

Lien avec l'enfant :

Nom :

Prénom :

Profession :

Portable :

Responsable légal 2

Lien avec l'enfant :

Nom :

Prénom :

Profession :

Portable :

Situation (mariés, divorcés, autre) :

Coordonnées pour le courrier et les mails

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail 1 :

Mail 2 :

Rémunération

L'association étant à but non lucratif, il va de soi que l'ensemble des adhérents (les chanteurs) renoncent à toute rémunération sur la totalité des activités (concerts, auditions, festivals, etc...).

Fait à

Le

Signature du chanteur ou du responsable légal précédée de la mention **"Je renonce à toute rémunération sur la totalité des activités de la Maîtrise"**

Autorisation d'utilisation d'image :

La loi nous impose de demander une autorisation à chaque fois que nous voulons photographier ou filmer des choristes dans le cadre des activités de nos chœurs :

1. Photographier ou filmer dans le cadre des activités de la Maîtrise (répétitions, concerts, tournées, festivals).
2. Reproduire et diffuser ces images sur tout support numérique et papier à destination des familles, sur le ou les sites internet de la Maîtrise, et dans la presse spécialisée et destinées à la seule promotion du groupe.

La Maîtrise de Saint-Christophe s'engage à ne pas faire commerce des images créées. Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne.

Signature du chanteur ou du responsable légal de l'enfant, précédée de la mention "J'autorise/Je n'autorise pas la prise de vue" :

Raccompagnement après les répétitions (chanteurs mineurs)

Afin de s'assurer de la sécurité des enfants à la fin des répétitions, merci de nous préciser si vous ou un responsable légal récupérera l'enfant ou si il peut rentrer seul :

- ☐ Un responsable légal viendra systématiquement récupérer mon enfant, et ne peut pas partir seul.
- ☐ Mon enfant est autorisé à rentrer seul, et l'association décline toute responsabilité une fois la répétition terminée.

Commentaires :

Condition d'inscription pour l'année 2026-2027

	1 chanteur		A partir du 2ème chanteur (de la même famille)	
	Pré-Maîtrise	Maîtrise et Jeune Ensemble	Pré-Maîtrise	Maîtrise et Jeune Ensemble
Cotisation Annuelle	40 €		40 €	
Participation aux frais	190 €	310€	95 €	155€
Total annuel	230 €	350€	135 €	195€

- Dans le cas de l'inscription d'un enfant au Jeune Ensemble ou à la Maîtrise et un enfant à la Pré-maîtrise, la réduction sur la participation aux frais concerne l'enfant à la Pré-maîtrise, le montant dû est donc de 485 euros.
- Pour deux enfants au Jeune Ensemble ou à la Maîtrise et un enfant à la Pré-maîtrise, le montant dû est de 680 euros.
- Le montant du règlement des inscriptions en cours d'année est calculé *prorata temporis*.



Pour chaque chanteur.se adhérant à la Maîtrise grâce à vos soins, une réduction de 25% est appliquée sur le montant de votre cotisation.

Validation de l'inscription sur HelloAsso (QR code ci-joint) en ajoutant le bulletin d'inscription en format PDF ainsi que le règlement par CB.